



**HAL**  
open science

## Politiques d'hygiène et soin du corps en migration.

Marina Chauhiac, Linda Guerry

► **To cite this version:**

Marina Chauhiac, Linda Guerry. Politiques d'hygiène et soin du corps en migration.. 2024. hal-04942138

**HAL Id: hal-04942138**

**<https://hal.science/hal-04942138v1>**

Preprint submitted on 12 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Politiques d'hygiène et soin du corps en migration. Les bains-douches en Auvergne-Rhône-Alpes, XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles

Par Marina Chauhiac, anthropologue, LAP (EHESS-CNRS) - UMR 8177

et Linda Guerry, historienne associée au LARHRA-UMR 5190

**Les bains-douches sont un lieu privilégié pour étudier les liens entre les politiques d'hygiène et l'histoire des migrations en France. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, une recherche historique et anthropologique sur les bains-douches questionne les représentations de l'étranger usager et les politiques d'accueil. Elle montre que la présence d'usagers ayant un parcours migratoire augmente au cours du XX<sup>e</sup> siècle puis questionne l'imposition de normes et les pratiques d'hygiène et de soin du corps.**

Les bains-douches municipaux s'inscrivent dans l'histoire longue de la propreté, une histoire non-linéaire façonnée de normes et de pratiques où se mêlent le politique et l'intime. Laver les corps des « classes laborieuses », des écoliers, des « travailleurs immigrés », des personnes sans-abri ou des « exilés » a constitué une préoccupation du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours. Les usages des bains-douches par des personnes en situation migratoire n'ont cependant jamais été abordés par l'histoire ou la sociologie, si ce n'est à travers l'enquête récente sur les bains-douches parisiens<sup>1</sup>. Pour une approche culturelle des usages des bains et des pratiques de lavage et de soin du corps, il faut nous reporter aux publications sur les bains dans le monde et notamment les hammams<sup>2</sup>. Analyser les bains-douches sous l'angle des migrations apparaît autant évident que difficile. Évident, car les « travailleurs immigrés » d'hier, comme les « exilés » d'aujourd'hui, ont été et sont toujours confrontés à la précarité résidentielle et ont souvent fait usage des douches publiques. Difficile, car les archives gardent peu de traces de cette population et les données actuelles demeurent très parcellaires.

À partir d'une recherche historique et ethnographique, une équipe de chercheuses s'est intéressée pendant deux ans aux différents liens existants entre les bains-douches et la situation migratoire<sup>3</sup>. Quatre villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Valence – ont constitué le terrain de recherche. Que nous disent l'histoire et l'actualité des bains-douches de leurs usages, des représentations de l'étranger et des politiques d'accueil ? Si l'ouverture de ces établissements a été envisagée comme un service public, la généralisation des salles de bain privatives a fait émerger, au cours des dernières décennies, des formes de stigmatisation des usagers qui ne sont pas sans conséquences sur les politiques municipales. La présence d'usagers ayant un parcours migratoire questionne l'imposition de normes jusque dans les pratiques d'hygiène et de soin du corps. Les bains-douches peuvent, en effet, être considérés comme des lieux de l'intimité « sous-contrôle ». Ils sont aussi des espaces où se conservent, s'hybrident et s'élaborent divers univers sensoriels et culturels.

## Des usagers dans le temps long : « classes laborieuses » et population migrante

Repérer la place des populations migrantes au sein des établissements de douches publiques suppose de croiser l'histoire de l'urbanisation et de l'habitat avec celle des politiques d'hygiène, et d'observer les changements de publics et d'usages. Dans les décennies 1830 et 1840, les conséquences du travail industriel sur les corps et les âmes, et les inquiétudes dues aux pandémies de choléra (1832, et 1849) dans un contexte politique de protestations sociales suscitent de l'inquiétude chez les élites. Les villes industrielles sont montrées du doigt et l'hygiène devient un devoir moral indispensable à la réussite économique. Dès le milieu du siècle, s'inspirant principalement du *public bath* anglais, le gouvernement français décide d'encourager, par des subventions, les municipalités, les associations philanthropiques et de charité, les entreprises privées, à créer des bains et lavoirs à bas prix. Offrant une économie importante, le modèle de « bains rapides par aspersion » (douches), regroupés et compartimentés, avec déshabilleur, appelés « bains-douches », se diffuse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les municipalités ouvrent de nombreux établissements, à l'aide de subventions publiques. Les enfants des écoles et les travailleurs y viennent régulièrement, à la saison chaude surtout, beaucoup moins les femmes qui disposent de plages horaires réduites pour pouvoir en bénéficier. À Paris, dans l'entre-deux-guerres, en moyenne et par établissement, plus de 500 entrées sont comptabilisées chaque jour.

Pendant les guerres, les bains-douches sont également utilisés par les déplacés, les prisonniers ou les soldats. Par exemple, à Saint-Étienne, durant la Première Guerre mondiale, 150 prisonniers alsaciens-lorrains, affectés au travail de la mine pour la Société des Houillères, sont logés dans le gymnase du quartier du Soleil et bénéficient d'un tarif-réduit accordé par le maire pour l'usage des bains-douches attenants, ceci pour deux après-midis par semaine. Ils doivent en contrepartie « *prêter la main pour le nettoyage des locaux*<sup>4</sup> ». À Lyon, en 1945, 400 ressortissants soviétiques en cantonnement ont un créneau réservé les jeudi et vendredi aux bains-douches Paul Bert. Dans un rapport, l'ingénieur principal délégué dénonce à ce propos le non-respect de ces créneaux hebdomadaires et de surcroît, l'absence d'officiers pour les accompagner. Les Soviétiques auraient « *envahi l'établissement* » à plusieurs reprises, et « *des civils français [auraient] été rejetés hors des cabines par des éléments russes qui s'installaient à leur lieu et place*<sup>5</sup> ». La xénophobie, voire l'anticommunisme, sont ici palpables. On trouve également traces de fréquentation des établissements municipaux par des immigrés au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, d'échanges et de tractations dans la file ou dans la salle d'attente. Ainsi, en 1945, Anna T., employée des bains-douches de Grenoble, y rencontre quatre Italiens. Quelques temps plus tard, elle est interpellée par des gendarmes en Savoie, alors qu'elle tente de les faire passer en Italie (contre une rémunération lui permettant de faire face à son veuvage, précise-t-elle)<sup>6</sup>.

## « Travailleurs immigrés » aux bains-douches

À partir des années 1950, ceux que l'on nomme les « Nord-Africains » apparaissent dans les archives en tant qu'usagers réguliers des bains-douches. En 1967, un article du journal *Le Monde* sur les bains-douches parisiens mentionne : « *Depuis la fin de la guerre jusqu'en 1956, en raison de la crise du logement et de l'immigration massive des Nord-Africains, la fréquentation a été très importante*<sup>7</sup>. » Il s'agit d'une main-d'œuvre immigrée vivant dans des conditions très précaires, logeant, parfois avec leur famille, dans de vieux immeubles délabrés des centres-villes, dans des bidonvilles, des garnis ou des foyers dépourvus d'équipement sanitaire. Au moment de la guerre d'indépendance algérienne, les « Nord-Africains » sont étroitement surveillés, jusque dans les bains-douches. En 1959, le maire de Lyon demande « *d'assurer* » un service d'ordre dans les deux lavoirs-bains-douches (cours Bayard et Paul-Bert à Lyon) « *aux fins de pallier les risques d'incidents consécutifs à la fréquentation desdits*

*établissements par un nombre très important de Nord-Africains, et ce, spécialement les samedis, après-midi, de 15 à 20 heures et les dimanches matin, de 7h30 à 12h30<sup>8</sup> ». Les archives ne nous informent pas seulement de la sociabilité (et donc des échanges d'informations) intrinsèque aux établissements, mais aussi de la dépréciation à l'encontre des usagers algériens. En 1956, une assistante sociale, usagère des bains-douches de Valence, déplore dans une lettre adressée au maire : « Avec la pénurie actuelle de logements et l'absence dans nombres de logements ouvriers de salle-de-bains, ou de salle d'eau, nombre de vos administrés, dont je suis, fréquentent régulièrement l'établissement de bains de Valence situé rue Digonnet. [...] Il se dégage de cet établissement de bains-douches une impression, non seulement de vétusté, mais aussi de manque de propreté, d'hygiène, etc. Résultat : l'établissement n'est bientôt plus fréquenté que par des Nord-Africains et des écoliers<sup>9</sup>. » Le concessionnaire des bains-douches municipaux de Valence qui présente la composition de sa clientèle en 1967 et en 1968, place ses clients « étrangers » dans une catégorie à part, hors des catégories professionnelles (« employées » et « ouvriers »). Les « Algériens, Italiens, peu d'Espagnols, moins encore de Portugais venant principalement le samedi » forment selon lui 30 % de l'ensemble des usagers<sup>10</sup>. Quelques années plus tard, en 1970, il se plaint dans une lettre adressée au maire : « Les bains-douches sont fréquentés maintenant en majorité par une clientèle nord-africaine et cela nous porte préjudice pour la clientèle des pédicure et semelles orthopédiques qui ne veulent pas subir cette promiscuité et qui ainsi s'adresse à la concurrence. »*

Dans le cas lyonnais, deux étudiants ingénieurs font un rapport en 1988 sur les bains-douches de la ville, dans lequel il est établi que la clientèle de l'établissement Flesselles (1934-2016), situé dans le quartier populaire des pentes de la Croix-Rousse, est constitué à 85 % d'immigrés<sup>11</sup>. Les auteurs y décrivent également la photographie d'une « *nymphe nord-africaine*<sup>12</sup> », survivance d'un imaginaire orientaliste et sexuel du hammam (confondu avec le harem) et renvoyant à la sexualisation du corps des femmes « indigènes » dans les représentations coloniales<sup>13</sup>. La conclusion du rapport est sans appel : « *Méconnus, oubliés, les bains-douches publics lyonnais continuent d'assurer leur fonction d'hygiène populaire, alors que plus d'une mairie d'arrondissement aimerait se débarrasser de ce fardeau pécuniaire.* » Ce propos s'inscrit dans une succession de remises en question d'un service public de bains-douches.

Contestés dès leur création au tournant du XX<sup>e</sup> siècle par les commerces de bains qui les considèrent comme des concurrents, les bains-douches municipaux sont menacés de fermeture dès la fin des années 1950. Les frais d'exploitation et les déficits sont les principaux arguments des partisans de leur fermeture. À partir des années 1970, on assiste à la disparition progressive d'établissements. Celle-ci suscite des mobilisations pour défendre un service public de proximité offrant un accès à l'eau et à l'hygiène pour une population précaire, y compris pour un grand nombre de travailleurs immigrés. En 1976, l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTIV) de Valence se mobilise au moment où la ville souhaite fermer son seul établissement de bains-douches. Il est envisagé un temps de confier la gestion des bains-douches à l'association avant qu'un nouvel établissement ouvre dans la basse-ville, sous une tribune du centre nautique populaire rue Jean Bouin ; ces bains-douches ferment en 2008<sup>14</sup>. Si Paris fait figure d'exception avec ses 15 établissements municipaux encore ouverts, Lyon, Grenoble et Saint-Étienne ne conservent qu'un seul établissement en 2024<sup>15</sup>. Les politiques de logement social<sup>16</sup> et la généralisation des salles d'eau privative à partir des années 1980<sup>17</sup> renforcent la marginalisation de l'usage des bains-douches, sans pour autant le faire disparaître.

## Une corrélation entre bains-douches, précarité résidentielle et migration

Aujourd'hui, les établissements des bains-douches sont fréquentés par une part importante, voire majoritaire d'usagers ayant eu un parcours migratoire ancien ou récent. Ce constat est né de nos observations de terrain ainsi que de celles des employés et des responsables des bains-douches à Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, ceci quelle que soit la fréquentation globale<sup>18</sup>. Ces observations sont corroborées par l'enquête par questionnaire menée en 2017 sur les bains-douches parisiens. Parmi les usagers ayant répondu à cette enquête, 65 % déclaraient être nés à l'étranger et, parmi ceux-ci, les deux-tiers dans des pays de l'ex-empire colonial français, majoritairement dans un pays du Maghreb. Le deuxième groupe le plus important est composé de personnes venues des Balkans (Roumanie et Bulgarie en tête) et de l'Europe de l'Est. Enfin, 32,7 % des personnes originaires d'un autre pays étaient arrivées en France entre 2006 et 2015<sup>19</sup>. Pour comprendre, cette situation, nous pouvons nous appuyer sur diverses recherches démontrant combien la migration est un facteur de précarité particulièrement aggravant<sup>20</sup>, notamment concernant le logement<sup>21</sup>. La fréquentation des bains-douches est dès lors le reflet d'une politique de logement et d'hébergement insatisfaisante, mais aussi d'une « crise de l'accueil » à la fois européenne et nationale<sup>22</sup>.

À l'échelle locale, les différences sont notables selon les établissements. Le bain-douche lyonnais se démarque par une grande diversité des origines nationales des usagers : brésilienne, turque, géorgienne, égyptienne, marocaine, ukrainienne, russe, etc. Mais surtout, la fréquentation des bains-douches fait écho à la politique restrictive de l'asile amenant des formes de précarité liées soit au rejet d'une demande d'asile, soit au manque d'hébergement pour les réfugiés en attente de papier, souvent de jeunes hommes non prioritaires dans l'accès au logement<sup>23</sup>. Également concernées par une forte précarité résidentielle, les personnes désignées en tant que « Roms » et vivant dans des campements sans eau courante se rendent régulièrement, et souvent en famille, dans l'établissement lyonnais. Les bains-douches de Grenoble et surtout de Saint-Étienne sont proportionnellement plus fréquentés par d'anciens ouvriers originaires du Maghreb et venus travailler dans les industries locales de 1955 à 1975 et par leurs descendants<sup>24</sup>. Des conditions résidentielles et économiques précaires les conduisent ainsi à venir, voire revenir, aux bains-douches. Notons que nombre de personnes logées s'y rendent dans le but d'économiser le coût de l'eau chaude, parfois de pallier le manque d'intimité dans leur lieu d'hébergement, voire parce qu'ils y ont leurs habitudes. À Saint-Étienne, l'agent en charge de l'entretien des bains-douches de 1982 à 2020, note : « À 99%, c'était tous des gens issus de l'immigration qui venaient... J'ai beaucoup d'anciens qui venaient, des gens qui étaient seuls comme... comme on peut voir à la télé, qui sont venus travailler en France, ou qui sont venus en France en 1960, après la guerre d'indépendance. [...] Puis, vous savez que chez eux, bon, le hammam, les douches... C'est... c'est de notoriété... » Une fréquentation *a priori* moindre des bains-douches de Saint-Étienne par les derniers arrivants peut également s'expliquer par la faible connexion de l'établissement aux services sociaux de la ville et son manque de visibilité. À Grenoble, une enquête menée en 2021 par le service « Santé publique et environnementale » en charge des douches publiques laisse entrevoir une part importante de retraités (environ 38,5 %) et de personne en logement autonome (41,5 %) et foyer (10,5 %). Si ces données sont à prendre avec précaution, elles donnent des indices quant à la proportion importante d'une population âgée, mal-logée, corrélée à une immigration ancienne. D'autres facteurs jouant sur la fréquentation des établissements doivent être pris en considération, par exemple, l'éloignement du lieu d'habitation, les politiques sociales ou encore les alternatives pour se doucher proposées par des acteurs privés dans la même ville<sup>25</sup>.

## Les bains-douches révélateurs d'un politique de l'(in)hospitalité

L'instrumentalisation politique de la figure de l'étranger-usager des bains-douches n'est jamais loin dans les discours prônant la fermeture des établissements depuis les années 2000. En 2013 à Lyon, alors qu'il est question de l'état déplorable des bains-douches Delessert dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et de la nécessité de faire des travaux, le débat bascule rapidement sur la question de l'accueil des « Roms » et des demandeurs d'asile. Le maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, étiqueté UMP, Patrick Huguet, fait le lien entre « *une recrudescence de demandeurs d'asile en tout genre* » et « *un regain de fréquentation des bains-douches* » (entre 2010 et 2011, le nombre d'entrées des deux derniers bains-douches lyonnais passent de 13 500 à 30 000 entrées). L'élue de droite décrit ainsi les conséquences de ce changement : « *Si, lorsque j'étais enfant, aller aux bains-douches était pour moi une joie et un cérémonial hebdomadaire, je crains qu'aujourd'hui pour un certain nombre de personnes qui les fréquentent, ça ne les renvoie plus aux difficultés dans lesquelles ils se trouvent plutôt qu'à autre chose*<sup>26</sup> », soulignant plus loin : « *Nos capacités d'accueil sont depuis bien longtemps dépassées. Nos services sociaux ne se consacrent plus qu'à cette mission, aux dépens de l'accompagnement des familles lyonnaises en difficulté.* » Dans le même ordre d'idée, rappelons combien la saleté supposée et surtout symbolique est associée à certaines catégories de personnes. L'insulte associée au « sale » nous renvoie aux frontières symboliques entre le nous (le propre) et les autres (potentiellement sales, voire contagieux). Les réactions suscitées par l'installation de familles « roms » devant les bains-douches Delessert de Lyon sont particulièrement révélatrices de ce type de représentations. Alors que cette population cherchait à conserver des conditions d'hygiène minimale en dépit d'un habitat extrêmement précaire, elle était suspectée de dégrader l'image des bains-douches, comme s'en souvient leur responsable : « *Le camp des Roms qui s'est mis juste en face. Mais du coup ça donnait le droit à la direction de dire : "Regardez ça devient n'importe quoi les bains-douches", tu vois, on était dans un truc complètement fou.* » Les Tsiganes ou ceux que l'on appelle ces dernières années les « Roms », de même que les « clochards » ou plus généralement les personnes sans-abri, cristallisent nombre de peurs associées à la saleté et à la dégradation. Dans le même ordre d'idées, l'anthropologue Martin Olivera observe que les « Roms », représentant une forme insupportable d'urbanité et un défaut présumé d'hygiène, sont ainsi assimilés aux « déchets » ou aux « encombrants » qui composent les camps où certains se trouvent relégués<sup>27</sup>. La « propreté » et son envers la « saleté » sont autant une affaire de santé publique que de norme sociale, celle-ci se répercutant non seulement à l'échelle d'une ville, mais aussi au sein des établissements.

## Normes sociales et culturelles dans les bains-douches

À leur création, les établissements de bains-douches sont pensés comme des lieux fonctionnels et économiques. Leur architecture est organisée pour faciliter le flux de personnes et assurer une séparation, ainsi qu'une invisibilité des corps nus avec la création de l'espace de déshabillage dans la cabine de douche. Dans les bains-douches, un contrôle institutionnel s'exerce de façon explicite et implicite à travers une restriction à la fois du temps passé sous la douche (15 ou 20 minutes selon les établissements), de l'espace dont on dispose, de la mise en visibilité de certains actes (les espaces partagés pour se raser, se brosser les dents, se coiffer, se maquiller...), des objets de lavage considérés comme nécessaires (une dosette de gel douche et une serviette à Lyon). À cette normalisation, il convient d'ajouter des interdits : se teindre les cheveux, fumer, écouter de la musique... Si les règlements internes aux bains-douches ont notamment pour objectif de réguler le nombre d'usagers et de veiller à la propreté des espaces communs, ils contiennent également une part d'implicite social et culturel. En ce sens, ils

mettent en évidence une certaine vision normative des pratiques hygiéniques, historiquement, géographiquement et socialement située<sup>28</sup>.

Une approche ethnographique permettant d'observer les interactions amène à prendre en compte la manière dont les règles mises en place par l'institution sont adaptées, contournées, voire contestées en lien avec le parcours migratoire des usagers comme des agents. Certains gestes et représentations associés à la présence d'une population migrante suscitent d'autant plus de heurts qu'ils sont intériorisés, paraissent « naturels » et évidents. Ils véhiculent également des interprétations culturalistes ou ethnicisées de certains comportements, telle cette explication des déchets laissés dans les douches par un des agents : « *les itinérants, les Roms [...]. Ils ne sont pas plus sales que nous, mais nous on est des sédentaires, nous on a intérêt que le lieu où on vit soit propre* ». A l'inverse, la majorité des employés rencontrés partagent avec les usagers des parcours migratoires personnels ou familiaux<sup>29</sup> qui leur permettent de mobiliser certaines compétences linguistiques et culturelles. Ainsi la diversité linguistique qui peut être un obstacle à la communication (même si les consignes affichées sont parfois traduites dans une autre langue) révèle aussi un savoir-faire social, non officiellement reconnu et participe d'une forme de régulation<sup>30</sup>. Nous avons ainsi pu régulièrement observer combien la maîtrise de l'arabe par certains agents de Lyon ou de Grenoble a pu asseoir l'autorité ou déminer certaines situations de tensions. Plus généralement, une certaine « intimité culturelle » partagée des agents avec les usagers – mais aussi des usagers entre eux – permet de comprendre certaines attentes, voire de tisser des liens personnels, entraînant des formes de tolérance, voire d'entraide (donner une crème pour le corps, aider une personne à se raser la tête, etc.) .

### Pratiques et intimités en contexte migratoire

Si les contraintes liées à un espace partagé où l'intimité est toujours sous contrôle sont multiples, les « *tactiques*<sup>31</sup> » le sont également. Elles mettent en avant l'agentivité des usagers par la poursuite de certaines pratiques dont ils sont dépositaires, le contournement des règles et la négociation avec certains agents. Fatima, qui vient une fois par semaine pour une douche qui dépasse les 20 minutes réglementaires, poursuit une tradition familiale associée au hammam : « *Au début des années 90, on venait déjà avec mes parents quand on était petits. Et là, j'ai gardé l'habitude, ça nous permet aussi de faire comme un hammam, pour faire le gommage avec le savon noir* ». Ce sont également les manières de se « bricoler » un temps et espace à soi, une « *matrice d'expériences familiales et un foyer d'émotions sécurisantes*<sup>32</sup> ».

La situation migratoire accentue les effets de violation de l'intime, du fait d'une rupture avec ses proches et ses habitudes, déplace « le lieu de l'intime de là où il devrait se donner sans réserve (dans un lieu habité) à une sphère resserrée<sup>33</sup> ». Les bains-douches traduisent la difficulté d'accéder à l'intimité pour les exilés actuels. La douche devient pour certains le seul espace et le seul moment dans la journée où ils peuvent se mettre nus, se soustraire au regard d'autrui. S'y construit une bulle culturelle et sensorielle<sup>34</sup> via la mise en place de routines (le choix de telle ou telle douche, de tel ou tel horaire dans la journée, la venue avec tel ou tel compagnon...), ainsi que le choix d'objets du soin. Ainsi pour nombre d'usagers, la propreté du corps ne se limite pas au savonnage, mais passe par l'élimination des peaux mortes à l'aide d'un instrument qui peut être un gant kessa, une tranche de loufa, un « filet de pêche » que l'on se procure sur les marchés, voire que l'on ramène du « pays », que l'on se prête ou encore que l'on substitue par des produits trouvés sur place (une éponge ou une fleur de douche, par exemple). « Gratter », gommer la peau après ou avant l'application du savon (le plus souvent le savon de Marseille) est une pratique répandue. Comme l'explique un habitué : « *Notre corps, il a des trous qui respirent... le corps doit être bien lavé pour respirer. [...] Il faut gratter, il faut une température* ». Dans ce cas, le gel douche fourni sur place ou acheté, est utilisé comme

« touche finale ». Les objets du soin, autant porteurs d'une sensorialité personnelle que culturelle, racontent ici la migration et l'hybridation des pratiques qui met à mal une vision d'essentialisation culturelle. Comme le souligne Camille Schmoll, « le corps, l'espace domestique, la rue, sont autant de micro-lieux qui nous permettent de lire et d'interpréter la mondialisation<sup>35</sup> ».

Conçus pour transmettre des normes d'hygiène aux plus pauvres à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les bains-douches révèlent encore aujourd'hui le contrôle social exercé sur les corps des mal ou non logés. Les observer à travers le prisme migratoire met en évidence la diversité des pratiques et des représentations associées à la propreté, ainsi que la difficulté et les stratégies pour préserver une intimité, au sens d'un « quant-à-soi » culturel et familial.

---

<sup>1</sup> Claire Lévy-Vroelant, Lucie Bony, Sophie Fesdjian, « Les bains-douches de Paris : une enquête sur les lieux et leurs usages », in *Documents de travail*, n° 252, Paris, Ined, 2019. Url : [https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/29360/document\\_travail\\_2019\\_252\\_bains.douches\\_eau.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/29360/document_travail_2019_252_bains.douches_eau.fr.pdf).

<sup>2</sup> Voir notamment Antoine Dib (dir.), *Public Baths in the World, Between Tradition and Contemporaneity*, Roma, Aracne, 2021 ; Bettina Prokop, « Les hammams : espaces controversés », in *Insaniyat*, n° 63-64, 2014. Url : <http://journals.openedition.org/insaniyat/14505> ; Olivier Carlier « Les enjeux sociaux du corps. Le hammam maghrébin (XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle), lieu pérenne, menacé ou recréé », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 55, n° 6, 2000, pp. 1303-1333.

<sup>3</sup> Cette recherche s'inscrit, d'une part, dans une enquête collective menée de 2019 à 2022 au sein de l'association LALCA, voir Marina Chauliac et LALCA « Dans l'intimité des bains-douches. Une expérience collective de recherche-crédation », in *ethnographiques.org*, n° 42 « Rencontres ethno-artistiques », 2021, url : [https://www.ethnographiques.org/2021/Chauliac\\_LALCA](https://www.ethnographiques.org/2021/Chauliac_LALCA) ; d'autre part, dans un projet de recherche intitulé BainsMigr (2020-2022), coordonné par Marina Chauliac, Linda Guerry et Claire Lévy-Vroelant et qui a bénéficié du soutien financier de l'Institut Convergences Migrations porté par le CNRS (ANR-17-CONV-0001), voir Marina Chauliac et al. « Les bains-douches, au croisement des questions migratoires et d'une politique de l'hygiène », in *Billet de Ethnopôle Migrations, Frontières, Mémoires*, septembre 2020, url : <https://lecpa.hypotheses.org/1828>

<sup>4</sup> Archives municipales de Saint Étienne, lettre de l'architecte de la ville, directeur du service, au gérant des bains-douches du Soleil, 11 octobre 1915.

<sup>5</sup> Archives municipales de Lyon, 1746 W 64, Rapport de l'ingénieur principal délégué au directeur du service électromécanique, 15 mai 1945.

<sup>6</sup> Archives départementales de la Savoie, cote 1398 W 52, rapport de la gendarmerie nationale, 9 août 1945.

<sup>7</sup> Elvire de Brissac, « Les bains-douches publics sont-ils condamnés ? », in *Le Monde*, 2 août 1967.

<sup>8</sup> Archives municipales de Lyon, cote 1746 W 64, Le maire de Lyon à Monsieur le commandant du Corps des Gardiens de la Paix, préfecture du Rhône.

<sup>9</sup> Archives municipales de Valence, 1M58, lettre de E. B au maire de Valence, 29 mai 1956.

<sup>10</sup> Archives municipales de Valence cote 10 M 58, lettre du concessionnaire des bains-douches municipaux de Valence au maire, 23 octobre 1968.

<sup>11</sup> Archives municipales de Lyon, 2607WP31, « Les bains-douches : une certaine conception de l'hygiène publique », juin 1988, 55 p.

<sup>12</sup> « D'où des scènes assez sensuelles, comme ici avec cette nymphe nord-africaine, qui prend à la fois le miroir et les quelques personnes qui discutent dans le couloir comme témoins de sa jeune beauté », *Ibid.* p. 47.

<sup>13</sup> Christelle Taraud, « Les femmes, le genre et les sexualités dans le Maghreb colonial (1830-1962) », in *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, vol. 33, n° 1, 2011, pp. 157-191.

<sup>14</sup> Désormais seule une association caritative propose des douches gratuites pour les plus démunis.

<sup>15</sup> Alors que Saint-Étienne comptait encore quatre bains-douches (trois ferment au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle), Grenoble, deux (le deuxième ferme en 1945), Lyon, sept (encore ouverts au début des années 2000).

<sup>16</sup> L'arrêté du 19 décembre 1947 prévoit ainsi pour toutes les constructions d'« habitations à bon marché » « une salle d'eau comprenant à minima un lavabo et un bac à usage double de bac à douche et de bac à laver »(article 2).

<sup>17</sup> En 1982, 84,7 % des résidences principales disposent d'une douche ou d'une baignoire, cette part était de 47 % en 1968. Insee Première, n° 1865, 30 juin 2021.

---

<sup>18</sup> Compte-tenu de la taille de la ville, les bains-douches de Lyon se distinguent par une fréquentation plus importante : 27 081 personnes accueillies en 2021. Comparable en nombre d'habitants, Grenoble et Saint-Étienne présentent également une différence notable avec trois fois plus d'usagers pour Grenoble (6 300 en 2021). Voir Marina Chauliac, « En avoir le corps net. Normes et sensorialités dans les bains-douches municipaux », in *Géographie et cultures*, « Baigner et laver son corps en ville : aménagements, politiques et expériences », n° 120-121, 2024.

<sup>19</sup> Claire Lévy-Vroelant, Lucie Bony, Sophie Fesdjian, *op. cit.*

<sup>20</sup> Pascale Dietrich-Ragon, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », in *Population*, n° 72, 2017. Url : <https://doi.org/10.3917/popu.1701.0007>.

<sup>21</sup> « Les ménages immigrés sont moins bien logés », Publication de l'Observatoire des inégalités, 2020.

<sup>22</sup> Armelle Andro, Pierre Eloy (dir.), *Populations vulnérables*, n° 8, « Vivre en marge et en famille : la précarité résidentielle au cœur de l'expérience des familles en exil », 2022, url :

<https://journals.openedition.org/popvuln/2594> ; BABELS, *Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants*, Lyon, Le Passager clandestin, 2018.

<sup>23</sup> Selon Forum Réfugiés, à la fin de l'année 2022, seuls 41 % des demandeurs d'asile enregistrés en France étaient hébergés dans le dispositif national d'accueil (DNA). À ceux-ci doivent être ajoutés les personnes dublinées, déboutées du droit d'asile ou n'ayant pas encore fait de demande. Parmi celles-ci, les hommes, considérés comme moins prioritaires par les instances en charge de l'hébergement d'urgence que les femmes, notamment accompagnées d'enfants, sont majoritaires.

<sup>24</sup> Sylvie Schweitzer et al., « Regards sur les migrations aux XIXe et XXe siècles en Rhône-Alpes », in *Hommes & Migrations*, n° 1278, 2009. Url : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.220>.

<sup>25</sup> Dans la ville de Grenoble, l'accueil de jour « Point d'eau » qui propose l'accès à des douches gratuites dans des locaux neufs associés à d'autres services (bagagerie, laverie automatique, consultations médicales, etc.) semble mieux identifié par les acteurs engagés contre la précarité.

<sup>26</sup> Bulletin municipal officiel du 09/09/2013, p. 1905, url :

<https://www.lyon.fr/blob?op=201309/cr/20135757.pdf>.

<sup>27</sup> Martin Olivera Martin, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ? Quelques réflexions sur les "Roms" et les paradoxes de l'urbanité libérale », in *Ethnologie française*, n° 45, 2015, pp. 499-509, url : <https://doi.org/10.3917/ethn.153.0499>. Dans le même ordre d'idée et à la suite de l'anthropologue Mary Douglas, Yann Benoist démontre combien la « saleté » associée aux personnes sans-abri dépasse le cadre de l'hygiène pour être transposée vers la vision socialement condamnable de « l'impureté ». Voir Yann Benoist, « "À la douche !" : représentations de la propreté et prise en charge des sans-logis », in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 43, n° 2, 2019, pp. 181-199.

<sup>28</sup> Georges Vigarello *Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1985.

<sup>29</sup> Durant le temps de l'enquête, les personnels en place avaient connu pour la majorité d'entre eux un parcours migratoire personnel ou familial. Notons à l'instar de Juliette Mailly (« Travailler aux bains-douches. Processus de réappropriation et de valorisation du travail. Une étude par observation participante », Master 2 de sociologie, université Paris Descartes, 2013) que le travail peu qualifié aux bains-douches perçu comme un « sale boulot » renvoie à la notion de « hiérarchisation ethnique du travail » (Andrea Rea Maryse Tripier, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003).

<sup>30</sup> Yasmine Siblot (dir.), *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*. Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp. 155-192.

<sup>31</sup> Michel De Certeau, *L'Invention du quotidien. Les arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

<sup>32</sup> Marc Breviglieri, « De la cohésion de vie du migrant : déplacement migratoire et orientation existentielle », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 2, 2010, url :

<http://journals.openedition.org/remi/5137>.

<sup>33</sup> Audran Aulanier « Composer avec une intimité déniée : demandeurs d'asile en France et en Allemagne », in *Genre, sexualité & société*, n° 26, 2021. Url : <https://doi.org/10.4000/gss.6872>.

<sup>34</sup> Marina Chauliac, *op. cit.*

<sup>35</sup> Camille Schmoll, « L'intime est mondial. Les apports de la notion de "global intimate" pour l'étude des migrations », in Florent Chossière, Laura Odasso, Glenda Santana de Andrade (dir.), Dossier « Intimité, au cœur des migrations », *De Facto Migrations*, n° 37, Paris, Institut Convergences Migrations 2024. Url : <https://hal.science/hal-04512753v1/document>.